Fol. 4' 31475 a
Case FRC 25735

COMMENTAIRE
TRÈS-ROTURIER

Sur le noble discours adressé par Monseigneur le Prince DE CONTI, *à* MONSIEUR, *Frere du Roi, dans l'Assemblée des Notables, le* 1788.

1788.

THE NEWBERRY LIBRARY

PRÉFACE.

LE discours prononcé par monseigneur le prince de Conti à l'assemblée des notables, a fait des impressions si profondes, mais si contraires, sur les grands seigneurs ecclésiastiques & laïques d'un côté, & sur l'ordre du tiers-état de l'autre, qu'il nous a paru nécessaire de l'illustrer par un commentaire; au moyen duquel, selon l'ordinaire & louable effet des commentaires, tous les partis seront plus divisés que jamais.

Ainsi Tourreil *commentoit* Demosthene.

Ainsi d'Olivet *commentoit* Ciceron.

Il eſt vrai que Demoſthene *&* Ciceron *parloient pour la liberté du peuple, au lieu que monſeigneur le prince de Conti a parlé pour ſon eſclavage.*

Mais on ne doit pas perdre de vue que Demoſthene *&* Ciceron *n'étoient que des* bourgeois, *& que malgré tout leur génie ils n'étoient point de ceux que la bonne compagnie appelle* des hommes comme il faut.

On ſait aſſez que Demoſthene *paſſoit pour le fils d'un fourbiſſeur* (1), *&* Ciceron *étoit à Rome ce qu'on appelloit un homme nouveau,* homo novus : *on le croyoit même iſſu de certains planteurs de pois-chiches.*

---

(1) Voyez Plutarque, vie de Démoſthene.

De tels hommes devoient tout naturellement diſcourir pour le peuple. Mais un prince, lequel ſans conteſtation eſt un très-bon gentilhomme, a d'autres intérêts, d'autres penſées, & pour tout dire des vues plus nobles.

Des bourgeois ſongent à ne pas ſervir, mais un prince s'occupe à commander.

D'ailleurs, il faut convenir que les queſtions ſur la liberté des hommes ſont ſi ardues *& d'une métaphyſique ſi profonde, qu'on devroit s'étonner de l'accord des opinions ſur un tel ſujet, & non pas de leur différence : on doit s'attendre que les princes auront toujours ſur la* liberté, *des* idées très-différentes de *celles des citoyens.*

Quant à nous, en qualité de commentateurs, nous nous contenterons de porter modeſtement le flambeau devant ou plutôt derriere monſeigneur le prince de Conti, afin d'ajouter, s'il ſe peut, quelque lumiere à l'éclat de ſa démarche, aux yeux de la nation attentive.

Puiſſe ce foible commentaire être entendu au milieu des fanfares, des trompettes dont les grands ſeigneurs ont célebrés ce diſcours ! puiſſe-t-il ſurtout s'élever au-deſſus du bruit aigu de pluſieurs petits inſtrumens perçants dont le tiers-état s'eſt permis l'uſage ſans aucune diſcrétion !

COMMENTAIRE

TRÈS-ROTURIER

Sur le noble discours adressé par Monseigneur le Prince de CONTI *à* MONSIEUR, *Frere du Roi, dans l'assemblée des Notables, le* 1788.

TEXTE.

MOnsieur, je dois à l'acquit de ma conscience.

COMMENTAIRE.

Quelle conſcience ! vous allez voir, françois, comme elle s'acquitte.

TEXTE.

A l'acquit de ma conſcience, à la poſition critique de l'état.

COMMENTAIRE.

Il eſt vrai que la *poſition de l'état* eſt même un peu plus que *critique.*

Mais à qui la doit-on ? Seroit-ce aux révoltes, aux folies du tiers-état ? ou bien aux profuſions en faveur des grands ſeigneurs & des princes ; en un mot, aux déſordres énormes toujours cauſés, ou par eux ou pour eux ?

Il me ſouvient à ce ſujet d'une

très-belle hiſtoire, racontée par le moins menteur des hiſtoriens : c'eſt le bon la Fontaine.

Il raconte donc qu'un jour les animaux furent affligés de la peſte,

Mal que le ciel en ſa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Le ravage étoit affreux ; *& dans la poſition critique de l'état*, le monarque convoqua une aſſemblée des *notables*.

Les ours, les tigres, les léopards, les loups, les renards y abonderent ; enfin le pauvre baudet même y fut appellé. Le monarque d'abord parla à meſſieurs les notables avec une généroſité rare. Il dit :

Mes chers amis,
Je crois que le ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune :
Que le plus coupable de nous
Se ſacrifie aux traits du céleſte courroux ;
Peut-être il obtiendra la guériſon commune.
L'hiſtoire nous apprend qu'en de tels accidens,
On fait de pareils dévoûmens :
Ne nous flatons donc point; voyons ſans indulgence
L'état de notre conſcience.

. . . . . .

. . . . . .

Je me dévouerai donc, s'il le faut, mais je penſe
Qu'il eſt bon que chacun s'accuſe ainſi que moi ;
Car on doit ſouhaiter, ſelon toute juſtice,
Que le plus coupable périſſe.

Après ce diſcours du monarque, voici celui du renard :

Sire, dit le renard, vous êtes trop bon roi ;
Vos ſcrupules font voir trop de délicateſſe :

Eh bien ! manger moutons, CANAILLE (1) *ſotte eſpece,*
Eſt-ce un péché ? Non, non, vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur.
. . . . . .
. . . . . .
Ainſi, dit le renard, & flatteurs d'applaudir,
On n'oſa trop approfondir

---

(1) M. le prince de Conti aſſure, dit-on, que le tiers-état n'eſt que de la *canaille*. Il faut l'en croire. Ceci fait ſouvenir que le feu roi de Pruſſe avoit un plaiſant cabinet : il l'appelloit le cabinet des *illuſtres coquins*. Les portraits de pluſieurs conquérans, de pluſieurs princes y étoient, & le ſien auſſi.

Ne trouve-t-on pas des gens qui vous ſoutiennent qu'il y a de la *canaille* même en paradis ?

Du tigre, ni de l'ours, ni des autres puiſſances,
Les moins pardonnables offenſes :
Tous les gens querelleurs, juſqu'aux ſimples
mâtins,
Au dire de chacun, étoient de petits ſaints.
L'âne vint à ſon tour, & dit : j'ai ſouvenance
Qu'en un pré de moines paſſant,
La faim, l'occaſion, l'herbe tendre, & je penſe
Quelque diable auſſi me pouſſant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue;
Je n'en avois nul droit, puiſqu'il faut parler net.
A ces mots on cria haro ſur le baudet.
Un loup, quelque peu clerc, *prouva par ſa*
harangue,
Qu'il falloit dévorer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venoit tout le mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui (1) *! quel crime abomi-*
nable !

---

(1) Remarquez que c'étoit une herbe de l'égliſe. Le loup a omis cette excellente raiſon.

Rien que la mort n'étoit capable
D'expier ce forfait : on le lui fit bien voir.

Je ne sais si je me trompe, mais depuis que le pauvre tiers-état ne mange que des chardons, je meurs de peur qu'on ne le prenne pour le baudet : quant au renard, il parloit en bon évêque ; & le loup, comme un prince.

Mais après ces harangues, revenons à celle de monseigneur le prince de Conti.

TEXTE.

Je dois..... à la position critique de l'état & à ma naissance.

Ma naissance ! admirable titre quand il s'agit des droits de la nature humaine.

Mais quoique Loke ait pu dire ; ne ſe pourroit-il pas que certains princes cruſſent encore au ſyſtême des idées & des qualités *innées* ; qu'ils fuſſent perſuadés, par exemple, qu'il y a des *principautés innées*, des *alteſſes innées*, des *monſeigneurs innés*, comme il y auroit auſſi des *rotures & des canailles innées* ; tout cela peut ſe ſoutenir : on peut très-bien argumenter *pro & contra*, ſurtout ſi la theſe eſt ouverte dans le palais d'un prince.

TEXTE.

Je dois..... à ma naiſſance de vous obſerver que nous ſommes inondés d'écrits ſcandaleux.

COMMENTAIRE.

Scandaleux ; c'eſt-à-dire, vrais, juſtes & néceſſaires au ſalut du peuple : ce qui fait le *ſcandale* de quelques princes.

TEXTE.

D'écrits ſcandaleux qui répandent de toute part le trouble & la diviſion.

COMMENTAIRE.

Il faut ajouter ici, *le trouble & la diviſion entre les membres du clergé & de la nobleſſe qui ont de la juſtice ou de la généroſité ; & ceux qui n'ont ni l'une ni l'autre.*

TEXTE.

La monarchie eſt attaquée.

COMMENTAIRE.

Erreur : liſez *le deſpotiſme eſt attaqué ;* & le pire des deſpotiſmes, celui des ariſtocrates.

TEXTE.

On veut ſon anéantiſſement (de la monarchie.)

COMMENTAIRE.

Entendez toujours, *l'anéantiſſement du deſpotiſme* & le ſalut de la monarchie.

TEXTE.

Et nous touchons à ce moment fatal.

COMMENTAIRE.

Plaiſe au ciel que nous touchions au dernier moment du deſpotiſme d'un ſeul & de celui de pluſieurs : ces deux deſpotiſmes qui déchirent

le peuple en ſe le diſputant : l'inſtant où tous deux périront ſera celui où le peuple & la monarchie renaîtront à la fois.

TEXTE.

Mais il eſt impoſſible qu'enfin le roi n'ouvre pas les yeux.

COMMENTAIRE.

Ajoutez : *au danger de repouſſer le tiers-état pour ſe livrer aux mains du clergé, de la nobleſſe & des parlemens, ſignalés depuis huit ſiecles dans notre hiſtoire par leurs entrepriſes contre l'autorité royale.*

TEXTE.

Et que les princes ſes freres n'y cooperent pas.

COMMENTAIRE.

Ajoutez encore : *ne cooperent pas au ſoutien de cette utile & preſſante vérité.*

TEXTE.

Veuillez donc, monſieur, repréſenter au roi combien il eſt important pour la ſtabilité de ſon trône.

COMMENTAIRE.

Toujours des omiſſions : voici cette partie complette de la phraſe.

Combien il eſt important, pour la ſtabilité de ſon trône de conſerver l'affection de ſon peuple.

TEXTE.

Pour ſon autorité.

COMMENTAIRE.

Le prince pouſſe le laconiſme à

l'excès : il faut ſuppléer à tout coup. Liſez, *combien il eſt important pour ſon autorité de réprimer le deſpotiſme ancien des parlemens, & d'arrêter le deſpotiſme naiſſant de la nobleſſe & du clergé.*

TEXTE.

Pour la paix & le bon ordre.

COMMENTAIRE.

Encore un ſupplément indiſpenſable. *Combien il eſt important pour la paix & le bon ordre, d'établir & de faire obſerver également des loix impartiales pour tous les ordres de ſes ſujets.*

TEXTE.

Que tous les nouveaux ſyſtêmes ſoient proſcrits à jamais.

COMMENTAIRE.

C'eſt bien ici qu'un commentaire eſt indiſpenſable : car la poſtérité qui trouvera ce diſcours du prince de Conti dans les archives de la nation, ne pourroit jamais deviner quels ſont ces ſyſtêmes nouveaux qu'il faut proſcrire à jamais. Nous allons donc copier la note, ou plutôt l'extrait de ces ſyſtêmes, lequel nous a été envoyé par un ſecrétaire du Prince qui l'a fait écrire par un greffier du parlement, avec les réflexions d'un Evêque, d'un préſident & d'un duc.

EXTRAIT

EXTRAIT

DES

NOUVEAUX SYSTEMES A PROSCRIRE,

Accompagné de réflexions, par des hommes déſintéreſſés.

L'Un des premiers, des plus incroyables & des plus inſolens ſyſtêmes qu'on ait produit dans ces fatales circonſtances, eſt de ſoutenir que le tiers-état eſt compoſé de véritables hommes.

Syſtême auſſi nouveau que dangereux : n'eſt-il pas évident que s'il n'eſt proſcrit & cautériſé juſques au vif, nous verrons, avec ces belles

idées, les ſinges envoyer un de ces quatre matins, leurs députés aux états généraux? & ſans doute ils ne manqueront pas de beaux & bons argumens pour nous prouver qu'ils ſont auſſi des hommes. On verra des *ourangs*, *outans* & des *ſapajous*, lire l'hiſtoire natutelle, comme nous voyons des bourgeois lire *Rouſſeau* & *Monteſquieu*; ils ſoutiendront avec M. de *Buffon*, que les nuances qui ſéparent les eſpeces ne ſont point diſtinctes : nous les entendrons vanter leur intelligence & leur adreſſe, & pouſſer l'inſolence juſqu'à ſe comparer à des *gentilshommes*, peut-être à des *préſidens*, peut-être à des *princes*.

Il faut donc couper vivement ſur

le tronc de l'eſpece humaine, cette branche furtive & bâtarde du tiers-état ; branche à laquelle mille autres pourroient s'attacher au grand détriment des deux meres branches : le clergé & la nobleſſe. Ceci eſt de la premiere conſéquence.

Un autre ſyſtême, c'eſt que les hommes du tiers-état ſont des citoyens.

Qui pourroit croire que des hommes qui ſe reconnoiſſoient ſerfs il y a quelques cent années, oſaſſent aujourd'hui ſe dire citoyens ? cet audacieux menſonge peut-il ſe tolérer ? O Sparte ! ô Athènes ! ô Rome, vous l'entendez ! des Bourgeois s'appeller citoyens ! dites plu-

tôt des *ilotes*, révoltés que vous êtes.

Ils ont encore ſoutenus ces gens du tiers-état que, ſous la garde des loix, ils doivent jouir ſans trouble de la liberté perſonnelle & de leur propriété.

Une liberté, une propriété à ces drôles-là, à de la *canaille*, qui ſe trouvoit naguere trop heureuſe de labourer pour un brave gentilhomme, pour un digne abbé, quand ils daignoient lui laiſſer un peu de nourriture & la vie ! Où en ſommes-nous ? & quels odieux ſyſtêmes ! *ô tempora ! ô mores* !

Ils ont ſoutenus que les lettres de cachet ſont un abus horrible contre la liberté des citoyens.

A-t-on vu de ſyſtême plus abſurde ? car enfin la vraie liberté, comme chacun ſait, ne conſiſte-t-elle pas à faire, non ce qu'on veut, mais ce qu'on doit vouloir ? or ne doit-on pas vouloir ce que veut une lettre de cachet quand on n'eſt point prince, ou membre de la haute nobleſſe, ou membre du haut clergé, ou membre du très-haut parlement ? Donc, &c. &c.

Ils ont ſoutenu que les impôts diſproportionnés, ſoit aux vrais be-

ſoins de l'état, ſoit à la fortune des contribuables, ſont encore une atteinte à la propriété.

Les inſolens ! il faudroit, à les en croire, avoir toujours avec eux le niveau & la balance à la main : peut-on inquiéter la juſtice & s'oublier ſoi-même à ce point ?

Partant ſyſtême à proſcrire.

Ils ont ſoutenus qu'il eſt injuſte que le riche, parce qu'il eſt *noble*, ou parce qu'il eſt *évêque*, ou parce qu'il eſt *conſeiller* & *préſident*, ou bien enfin parce qu'il eſt *prince*, paie vingt fois, cent fois moins à proportion que ne paie le pauvre, parce qu'il eſt pauvre, & ſur-tout parce qu'il eſt roturier.

Voyez un peu ces eſpeces ; oſer

toujours ſe comparer ! comme ſi les deux premiers ordres n'étoient pas au-deſſus de toute comparaiſon avec le troiſième : comme ſi le peuple n'avoit pas toujours aſſez, & comme ſi la nobleſſe, le clergé & les parlemens pouvoient jamais avoir trop ! comme ſi donner aux uns le ſuperflu, n'étoit pas le moyen de laiſſer aux autres le néceſſaire ! voilà, voilà où conduiſent ces beaux ſyſtêmes d'égalité. Syſtême à proſcrire.

Ils ont ſoutenus que ſi, dans l'aſſemblée nationale, le tiers-état, qui forme les dix-neuf vingtiemes de la nation, n'a pas un nombre de repréſentans égal au moins à celui des nobles & du clergé, il eſt évident

que la liberté & la propriété de tous les individus de cet ordre ſeront toujours violées & foulées aux pieds des deux premiers ordres.

Syſtême affreux à proſcrire, à brûler, avec priere au roi de ne permettre au tiers-état qu'un ſeul *manequin* pour repréſentant aux états généraux.

Il ont ſoutenus que les droits de la nature humaine, & ceux qui dérivent directement du pacte ſocial, ſont plus anciens & plus reſpectables que tous les titres, toutes les chartres, tous les uſages : ils ont ſoutenus que ces droits de la nature étoient plus anciens que les princes même.

Quelle abominable & fauſſe chronologie ! mettre la nature avant les titres, avant les uſages, avant la coutume, comme ſi la nature étoit autre choſe que la coutume même.

Ainſi donc, ſyſtême à proſcrire.

Ils ont ſoutenus que la convocation des états généraux en 1614, n'ayant point été révélée de Dieu, n'étoit qu'un objet ſoumis à la raiſon & à la diſcuſſion.

Comment, la convocation de 1614 n'a pas été révélée ! le parlement n'en a pas conſervé fidélement la tradition ! ce n'eſt point un objet de la foi parlementaire ! ce qui eſt bien au-deſſus de la foi humaine.

Demandez-le, révoltés incrédules, demandez-le à M. le préſident d'Ormeſſon, le nourriſſon de M. d'Agueſſeau, & qui lui-même a dit en public qu'il étoit un romain à Paris.

Demandez ce que c'eſt que la convocation de 1614 au ſage d'Eprémeſnil, à ce magiſtrat équitable comme un arrêt, clairvoyant comme un prophete, éloquent comme une homélie.

Demandez-le à l'illuſtre Séguier, ce général des avocats généraux, ſenſible & doux comme nos loix criminelles, citoyen comme un mandement & philoſophe comme un réquiſitoire.

Demandez-le à tous les ſiecles depuis 1614 : taiſez-vous enſuite & venez voir proſcrire votre damnable héréſie.

Enfin quelques-uns de ces faquins, faiſant les mauvais plaiſans, ont avancé que la tache de roture s'effaçoit en France auſſi facilement avec un peu d'or que celle du péché originel s'efface avec un peu d'eau ; toute la différence du roturier avec le gentilhomme, & même avec un prince, n'étoit gueres que celle d'*aujourd'hui* à *hier* ou *avant-hier*.

Syſtême à proſcrire.

Qu'à conſidérer même (ce ſont

eux qui parlent) l'ordre des probabilités, on peut assurer que dans la foule de ceux qui composent le tiers-état dans cette année de grace 1788, il s'en trouve plusieurs qui portent les germes secrets d'une infinité de gentilshommes, de marquis, de comtes, de ducs, & qui le sait, de princes même, lesquels dans les tems à venir, & plus prochains peut-être qu'on ne pense ; appelleront *canaille* le tiers-état de leur siecle, sans songer que leurs peres ont été traités de même dans le nôtre.

Eh ! qui peut assurer, disent-ils, que dans ce tiers-état à venir il ne se trouvera pas des enfans mêmes

des gentilshommes, des princes d'aujourd'hui ? le tems eſt une roue immenſe ſur laquelle certaines familles ſont à préſent placées en bas & quelques autres en haut ; mais enfin cette roue ne ceſſe point de tourner, & les familles du haut de la roue pourroient bien parvenir au plus bas.

D'après ces réflexions ſur l'égalité certaine d'origine dans le tems paſſé, & ſur l'égalité probable de fortune dans les tems à venir, ils concluent qu'il paroîtroit bien cruel d'écraſer 19 millions d'individus parce qu'ils ſont *canailles* aujourd'hui, ſans conſidérer qu'ils peuvent devenir des *hommes comme il faut* après demain.

Les impertinens ! Syſtême à proſcrire. Et de plus, il s'agit de planter tout de ſuite un bon clou à la roue du tems avec la convocation de 1614.

Continuons ; ils diſent que ſi l'on écraſe la *canaille* qui laboure, les princes même manqueront de pain.

Syſtême à proſcrire.... Si les princes manquent de pain, ils mangeront des perdrix : ils mangeront le tiers-état lui-même en cas de beſoin, & pour peu qu'il raiſonne.

Que ſi l'on écraſe, continuent-ils, la *canaille* qui fait les étoffes, les habits, les ſouliers, les chemiſes, &c. les princes même ſeront contraints d'aller tous nuds.

Le beau malheur ! ils n'en ſeront que plus charmans à voir. Syſtême à proſcrire.

Que ſi l'on écraſe la canaille qui négocie, les princes n'auront pas une breloque à donner à leurs maîtreſſes.

Eh bien ! ils leur donneront leurs terres, leurs châteaux.... Donc ſyſtême à proſcrire.

Ils avertiſſent de conſidérer que l'on ménage pourtant la *canaille* des bœufs, parce qu'ils traînent la charrue ; celle des ânes, parce qu'ils portent des paniers ; celle des moutons, parce qu'ils ont de la laine ; & qu'enfin on les ſoigne tant qu'ils ſont bons à quelque choſe ; & ils s'autoriſent de ces exemples pour demander qu'on

ménage de même la *canaille* du tiers-état, laquelle eſt toujours bonne à tout..... c'eſt-à-dire, bonne à rien; ſinon à fouler comme un matelas ſur lequel nos ſeigneurs les évêques, nos ſeigneurs les préſidens & nos ſeigneurs les princes repoſent bien doucement toute leur vie.

Les gens du tiers-état ont fait une propoſition bien abſurde : ils ont dit que ſi le roi ne vouloit avoir que des ſujets gentilshommes ; il en étoit bien le maître, & que, ſelon les anciennes formes, bien antérieures à 1614, ſa majeſté n'avoit, en ce cas, qu'à faire expédier au grand ſceau des lettres de nobleſſe pour le corps entier du tiers-état ; mais

mais qu'à coup sûr, le roi s'en repentiroit & seroit mal servi ; que le plaisir de commander à des gentilshommes oisifs, quelque délicieux qu'il pût être, ne le dédommageroit jamais de la perte de tant d'hommes laborieux & utiles ; & qu'enfin sans la canaille du tiers-état, il pourroit bien avoir des officiers, des conquérans, des héros, mais qu'il n'auroit point d'armée : chose pourtant nécessaire, même aux héros, depuis que le tems est passé où un gentilhomme tel qu'*Amadis des Gaules* battoit une armée & faisoit des conquêtes à lui tout seul.

Quelle ignorance ! & c'est bien peu connoître le génie & la valeur

de notre nobleſſe : ce n'eſt plus la mode, il eſt vrai, qu'un gentilhomme batte tout ſeul une armée ; mais ramenez-la, & nos plus petits marquis, pourvu qu'il aient été *préſentés*, ſeront, à la fois, des *Galaor* pour la galanterie, & des *Amadis* pour les conquêtes.

Nous diſons bien plus : prenez un préſident qui ne ſoit pas roturier, ôtez-lui ſa plume & ſon mortier : donnez-lui une épée & un plumet, & vous ſerez étonné de ce qu'il ſaura faire.

Enfin : ô pouvoir de la naiſſance & de cette nobleſſe innée ! n'avons-nous pas vu un gentilhomme évêque de Grenoble, l'évangile d'une

main , ſe brûler la cervelle de l'autre avec la magnanimité d'un vrai romain. Attendez ces actes héroïques d'un évêque roturier & ſimplement dévot : je ne voudrois que cet exemple pour impoſer ſilence à jamais à ces eſprits bas , à ces chrétiens étroits qui s'aviſent ſouvent de deſirer qu'on choiſiſſe les évêques parmi les plus pieux , ſans conſidérer les plus nobles.

Enfin , pour ſéduire le roi , les gens du tiers-état ont propoſé ce ſyſtême. Ils ont dit : « Sire , depuis » huit ou neuf cens ans nos peres » ont obéis fidélement à des rois qui » les ont ſouvent opprimés ; leurs » enfans ſeront-ils aſſez inſenſés

» pour ſe révolter contre un roi qui » leur feroit du bien : après avoir » ſuppoſé qu'il y a deux juſtices, » l'une pour les grands, & l'autre » pour les petits? Il ſeroit auſſi trop » violent de ſuppoſer qu'il y a deux » raiſons, & que des bienfaits qui, » pour un grand ſeigneur, ſont une » bonne raiſon d'obéir au roi, de- » vinſſent pour le tiers-état une rai- » ſon déciſive pour ſe révolter con- » tre lui. »

Syſtême & raiſonnement à proſcrire.

Mais il eſt bon de propoſer ſur tout ceci quelques réflexions générales. C'eſt une maxime de politique auſſi ancienne que la nobleſſe & le

clergé, que le peuple eſt un *âne* qui ne marche qu'autant qu'il eſt bien *bridé*, bien *bâté*, bien *chargé* & bien *roſſé*. Cette vérité découle de la nature même des choſes.

En effet, liſez l'hiſtoire, vous verrez les trois-quarts & demi des peuples conſtamment foulés par une poignée d'hommes choiſis, tous prêtres, magiſtrats ou militaires.

Or maintenant (ſuivez bien ce raiſonnement) ce qui s'eſt fait toujours & par-tout, n'eſt-il pas une *loi de la nature*? & peut-on, après cette réflexion, entendre ſans frémir ce tiers-état réclamer, juſqu'à nous étourdir à ce qu'il appelle *les loix de la nature*? La *nature* même n'a-t-elle

pas ordonné aux loups, ſous peine de mort, de manger les moutons ? aux araignées de manger les mouches ? enfin à tous les *forts* de ſe nourrir des *foibles* ? Cet admirable artifice ne forme-t-il pas l'engrenage même des roues de la *nature ?* Tout cela n'eſt-il pas *ordre de la nature, loi de la nature ; en un mot la nature même ?*

Et voilà ce qui arrive quand on permet imprudemment aux petits eſprits de raiſonner : ils en abuſent ; tout les égare, juſques à la lumiere même, & les plus vrais principes les conduiſent aux plus fauſſes conſéquences. Le tiers-état a dit : *il faut conſulter les loix de la nature* : ſans doute. Mais que veut la nature ? A

cette queſtion le tiers-état a conclu contre les grands ſeigneurs, ſacrés & profanes, comme les mouches concluroient contre les araignées, comme les moutons contre les loups : pauvres logiciens ! la nature & les grands ſeigneurs ſe moquent de vous.

Ici finiſſent l'extrait des ſyſtêmes du tiers-état, & les réflexions du préſident, de l'évêque & du duc. Nous avouons que nous n'en ſommes point du tout fâchés ; ces réflexions qui d'ailleurs commençoient à nous ennuyer, nous conviennent ſi peu, que nous nous ſommes propoſés d'en publier une réfutation complette en pluſieurs volumes in-4°,

& nous nous flattons de prouver ſans réplique *a priori* dans ces deux premiers volumes, *qu'un roturier eſt le germe d'un gentilhomme*, & nous prouverons à *poſteriori*, dans les derniers, *qu'un gentilhomme n'eſt que le développement d'un roturier.*

Ainſi mariant *l'analyſe*, à la *ſyntheſe*, il ſera complétement établi, 1°. que le ties-état eſt le germe & la ſource même du haut clergé, & de la plus haute nobleſſe, 2°. que ce haut clergé & cette haute nobleſſe ne ſont qu'un découlement du tiers-état, & nous en conclurons que ceux qui compoſent ces trois ordres ſont tous également des hommes, *ce qu'il falloit démontrer.*

Nous nous attendons bien que nos 4 volumes in-4°. ſeront proſcrits & brûlés à l'aide du ſouffle vif & froid d'un réquiſitoire.

Mais nous nous enveloppons d'avance dans le manteau tout neuf de la vérité, & nous eſpérons qu'il nous garantira tout-à-la-fois, de l'ardeur du feu, & du froid du réquiſitoire.

Pourſuivons notre commentaire, & ne nous en rapportons plus aux préſidens, aux évêques, pas même aux princes.

Il ſera néceſſaire de reprendre la derniere phraſe du prince, que notre longue interruption a fait perdre de vue, la voici :

TEXTE.

Veuillez donc, monſieur, repréſenter au roi, combien il eſt important pour la ſtabilité de ſon trône..... (ſuppléez comme ci-deſſus) *pour ſon autorité.....* (ſuppléez encore) *pour la paix & le bon ordre.....* (ſuppléez toujours) *que tous les nouveaux ſyſtêmes ſoient proſcrits à jamais.....* (c'eſt-là où nous en ſommes) *& que la conſtitution & les formes anciennes ſoient maintenues dans leur intégrité.*

COMMENTAIRE.

Ne nous preſſons point, & reprenons chaque mot de ce diſcours digne de mémoire : *la conſtitution* ! mais avons-nous eu jamais une véritable conſtitution ? Ah ! grand prince,

lisez l'histoire de France, c'est bien le moins qu'un Bourbon la connoisse.

Est-ce dans l'anarchie féodale, depuis votre grand-pere Hugues Capet jusques à Louis XI, que nous avons eu une constitution ?

Est-ce sous le despotisme lâche, sanglant & fugitif de Louis XI, que nous avons eu une constitution ?

Est-ce pendant les guerres insensées & malheureuses de Charles VIII, & de François Ier., que nos rois ont formé une constitution ?

Est-ce le connétable de Montmorenci, Catherine de Médicis & les Guise, qui, sous François II, CharlesIX & HenriIII, auroient établi une constitution? L'auroient-ils fondée

ſur les cadavres des proteſtants, en la cimentant de leur ſang ?

Hélas ! peut-être les vertus de Henri IV, & l'amour du tiers-état l'auroient formée cette conſtitution, ſans les ſcandaleuſes révoltes du clergé, ſans les mémorables mutineries de la nobleſſe ; ſans les oppoſitions politiques des grands & des princes.

Car enfin, qui tint, qui pouſſa la main ſacrilege de Ravaillac dans le ſein paternel de ce bon roi ? les uns diſent les prêtres ; les autres diſent quelques grands du royaume : mais qui jamais n'a oſé dire ; le peuple, le tiers-état ?

Après la mort d'Henri IV, dites-nous, grand prince, ſi le cardinal de

Richelieu nous a donné une conſtitution; la faiſoit-il cette conſtitution... dans ſa maiſon de campagne, où tandis qu'il s'abandonnoit à Marion Delorme, & tant d'autres qui s'abandonnoient à lui, il faiſoit condamner au dernier ſupplice le maréchal de Marillac, par des aſſaſſins appellés, *gens de robe* ?

Une conſtitution ! grand prince; ſans doute votre alteſſe a voulu parler de la *conſtitution unigenitus* : la ſeule conſtitution bien reconnue en France ; & ce ſeroit une plaiſanterie trop cruelle, de venir nous parler d'une conſtitution politique à nous, & dans une aſſemblée des notables !

Daignez, grand prince, daignez

demander aux anglois, ce que c'eſt qu'une conſtitution, & comment *cela* ſe fait ?

Une conſtitution eſt un pacte ſacré, entre la nation & ceux à qui elle confie ſes pouvoirs. Et certes, jamais un roi, n'a fait une conſtitution, en tournant & façonnant ſon peuple, comme un potier tourne & façonne ſur ſa roue un morceau d'argile, pour en faire à ſon gré, tantôt un pot-à-fleurs, tantôt un pot-de-chambre.

Non, grand prince, ce n'eſt point ainſi que ſe fabrique une conſtitution : elle ne ſe trouve point non plus, comme l'a dit Monteſquieu, & comme le répete M. *de Lauraguais*, dans les forêts de la Ger-

manie ; on n'y trouvoit que des chênes, du gland & des ſauvages : une conſtitution eſt le chef-d'œuvre de l'expérience des hommes, & jamais ſur-tout elle ne fut l'ouvrage du caprice d'un ſeul homme.

Suivons : après avoir invoqué la *conſtitution*, le prince invoque les *formes anciennes ;* c'eſt-à-dire, celles de 1614.

Ici, en qualité de commentateur, c'eſt-à-dire, de diſcoureur, & même quelque choſe de plus, nous nous permettrons un petit conte.

On demandoit à un érudit, lequel valoit mieux, d'Homere ou de Virgile : *Homere*, dit-il, *vaut mieux, de plus de mille ans.*

Il paroît que le prince juge ainſi de la politique : la plus ancienne eſt toujours la meilleure.

Mais alors : pourquoi cette époque de 1614 ? Fi donc, cela n'eſt que de quatre jours ; c'eſt une époque d'hier, & ſi voiſine, que nous ſavons tous, comme ſi nous y avions été, ce que furent les états de 1614, & que des états ſemblables en 1789 ſeroient de quoi faire créver de rire nos ennemis, & de déſeſpoir les trois-quarts de la nation.

Il eſt vrai que noſſeigneurs du parlement, hommes toujours anciens & toujours nouveaux, appellent la forme de 1614, *le dernier état des choſes ;* mais nous prenons

la

la liberté de leur remontrer reſpectueuſement que *le dernier état des choſes* par rapport à l'homme, c'eſt d'être un cadavre ; & que le médecin qui, pour guérir ſon malade, prétendroit d'abord le réduire au *dernier état des choſes*, ſeroit un plaiſant médecin.

Ainſi, grand prince, point de milieu : à préférer les formes anciennes, il faut tout de ſuite nous aſſembler ſelon les formes des champs de Mars ſous la premiere ou la ſeconde race ; que dis-je ? il faut nous aſſembler ſelon les formes uſitées chez les premiers gaulois, avant l'arrivée de ce brave gentilhomme romain qui s'appelloit Ceſar.

Enfin nous oſerions propoſer à votre alteſſe, avec toute la modeſtie & la défiance convenables, les plus anciennes des formes, celles qui ſont toujours conformes à elles-mêmes, celles, en un mot, qu'indiquent la juſtice & la raiſon.

D'ailleurs, grand prince, ſi les grands ſeigneurs du clergé, de l'épée & de la robe s'obſtinent à demander les états généraux ſelon les formes anciennes, le tiers-état, de ſon côté, s'obſtinera à demander, des évêques, des magiſtrats, des gentilhommes, des princes, *ſelon les anciennes formes*, il demandera des gentilshommes ſelon les formes des *Dugueſclin*, des *Dunois*, des

Bayard, &c. des magiſtrats ſelon les formes anciennes des *la Vaquerie*, des *d'Orgemont*, des *Cugnieres*, des *Lhôpital*, des *Achille de Harlai*, des *Servin*.

La demande du tiers-état ſeroit plus embarraſſante que la vôtre; daignez nous en croire, & pour la commodité de tout le monde, adoptons cette maxime :

Qu'*à des hommes nouveaux, il faut des regles nouvelles.*

Eſpérons que le prince y penſera, & continuons.

TEXTE.

Au reſte, Monſieur, quoi qu'il en arrive.

COMMENTAIRE.

Ici le prince paroît vouloir, comme on dit, *jetter le manche après la coignée* : mais pour le raſſurer nous allons ſans être du tout prophete, lui découvrir ce qui arrivera, ſi l'on obſerve, (non pas *l'intégrité des formes anciennes*), mais les anciennes, les éternelles formes de *l'intégrité*, de la vertu publique, & de la juſtice particuliere.

Ce qui peut arriver au monarque ; c'eſt le malheur d'être adoré de ſes ſujets : aux princes, aux grands du royaume ; celui de n'être plus les premiers eſclaves d'un miniſtre, ou de ſes commis : au clergé, de mériter le reſpect des peuples par ſes vertus ;

à la nobleſſe, celui de s'enrichir par l'aiſance du tiers-état, & au peuple de jouir des droits ſacrés de l'homme & du citoyen.

Il eſt vrai que ces malheurs ſont affreux, pour qui ne voudroit de liberté, ni pour lui, ni pour les autres ; & conſentiroit à ſe faire l'eſclave de quelques-uns, pour devenir le tyran d'un plus grand nombre.

Et tels ſont quelques princes, & preſque tous les courtiſans : ils comptent pour rien leur liberté, pourvu qu'ils oppriment celle des autres.

TEXTE.

Je n'aurai point à me reprocher de vous avoir laiſſé ignorer l'excès des

maux dont nous ſommes ménacés.

COMMENTAIRE.

Mgr. le prince de Conti n'a-t-il point à ſe reprocher d'avoir laiſſé ignorer au feu roi l'excès des maux où le chancelier Maupeou précipitoit l'état ?

N'a-t-il point à ſe reprocher de l'avoir favoriſé de tout ſon pouvoir, tandis que le prince ſon pere, défendoit la nation de tout le ſien ?

Mgr. le prince de Conti, a-t-il averti le roi publiquement, comme il le fait aujourd'hui, pour l'acquit de ſa conſcience, quand Mr. de Calonne ſe jouoit de la fortune de l'état qu'il prodiguoit avec tant de graces à toutes les mains ouvertes.

Les maux affreux de l'état ne ſeroient-ils donc que d'*hier*, puiſque Mgr. le prince de Conti n'en avertit le roi qu'*aujourd'hui* ?

Ou bien ne ſeroit-ce point qu'aux yeux de quelques princes le mal commence pour eux, quand il finit pour le peuple.

TEXTE.

Et je ne ceſſerai de former les vœux les plus ardens pour la proſpérité de l'état & le bonheur du roi.

COMMENTAIRE.

Des vœux ardens adreſſés à qui ? à Dieu.

Mais auquel ? Eſt-ce à l'or ? Eſt-ce au pouvoir ? Car voilà les deux

divinités qui reçoivent les *ex voto* de la cour.

Pour la prospérité de l'état. Ah ! les véritables vœux pour la prospérité de l'état, c'étoient des opinions dans l'assemblée des notables, capables d'assurer à vingt millions de créatures humaines la liberté & la propriété, qui sont des droits antérieurs & supérieurs à tous les princes.

Les vœux pour la prospérité de l'état ne consistent point à voter en faveur de la vingtieme partie de cet état pour la perte de tout le reste.

Non, prince, ce n'est point voter pour la prospérité de l'état que de vouloir changer en constitution de

l'état les abus même qui l'ont ruinés, en aviliſſant le ſeul ordre de citoyens qui forme l'état & le ſoutient.

Souffrez que nous vous diſions avec reſpect que depuis qu'on fait imprimer, nous avons appris à lire. Nous avons lu l'hiſtoire; nous avons lu même les préambules de tous nos édits, & c'eſt-là qu'enfin nous avons appris le véritable ſens dans la bouche du commun des princes, de ces grands mots : *le bonheur des hommes, le bien public, la proſpérité de l'état.* Nous ſavons très-bien qu'ils reſpectent les hommes, le public & la nation, un peu moins que le gibier de leurs *réſerves.*

Nous ne nous prenons plus à cette vieille glu ; & quand un prince nous parle de la prospérité de l'état, nous savons que tout cela signifie : *venez, oisillons, approchez-vous, venez reposer sur ces baguettes que je vous tends, ce sont de fideles & sûrs appuis.*

Mais tandis que l'oiseleur harangue, nous lui voyons maintenant préparer sa cage.

Vous dites, grand prince, que vous faites des vœux ardens *pour le bonheur du roi.*

Et nous bien davantage, car notre bonheur & le sien sont inséparables; au lieu qu'un prince peut très-bien se faire un bonheur à part.

Mais le roi & nous ne saurions avoir de bonheur isolé ; il sera heureux ou malheureux par nous, & nous ne serons heureux ou malheureux que par lui. Destinée fatale ou divine ; c'est au roi de choisir.

Demandez, prince, demandez au roi, vous qui pouvez l'approcher, si son cœur goûte ce bonheur au milieu des visages menteurs & politiques de ces hommes que ses graces ne rassasient jamais, & dont la feinte reconnoissance pour ce qu'ils ont reçu, n'est qu'un nouveau prétexte pour demander davantage.

Demandez-lui si plutôt il ne connut pas le bonheur, quand les plus

tendres acclamations de ſon peuple le pourſuivirent de *Paris* à *Cherbourg*.

Prince, *le bonheur du roi* eſt le premier tribut que le tiers-état veut payer à ſon *roi* : que les grands s'occupent à partager ſa puiſſance : pour nous, nous ne penſons qu'à partager ſon bonheur, en lui rendant au centuple tout celui qu'il nous donnera.

TEXTE.

Je terminerai ce diſcours, Monſieur, en vous priant de vouloir bien mettre en délibération dans ce comité, où ſe trouvent aſſemblés tous les commiſſaires des différens bureaux, s'ils adhérent, ou non.

COMMENTAIRE.

S'ils adhérent ou *non !*

La juſtice dit *non*, mais l'intérêt dit *oui.*

TEXTE.

A ce qu'il vous plaiſe de faire parvenir au roi, tout ce que je viens d'articuler, & dans le cas où MM. les commiſſaires ne ſe trouveroient pas munis de pouvoirs ſuffiſans pour prononcer, je vous ſupplie Mr., de vous engager à en référer chacun à leurs bureaux reſpectifs ; & d'avoir la bonté de leur indiquer un comité chez vous, à l'effet de vous rendre compte du vœu du bureau à cet égard, parce que mon intention n'eſt pas de vous propoſer une choſe qu'ils n'approuveroient pas.

COMMENTAIRE.

Dans le cas où MM. les commiſſaires ne ſe trouveroient pas munis de pouvoir ſuffiſans pour prononcer.

Le roi avoit muni ces commiſſaires, du pouvoir ſi précieux, ſi rare, de s'honorer à jamais, aux yeux de l'Europe entiere, de prouver à la fois un grand cœur, & de grandes lumieres, & d'être en un mot les premiers architectes du beau monument, d'une conſtitution, où le monarque & tous les ordres de l'état auroient trouvé leur ſalut & leur gloire: quelle ſublime commiſſion que celle des notables! arbitres entre le monarque & la nation, ils pouvoient mériter la reconnoiſſance de tous deux.

Mais les *la Faiete* , les *la Roche-foucault*, n'abonderent jamais, & ſi les nobles ſont communs la nobleſſe eſt *bien rare.*

A l'effet de vous rendre compte du vœu du bureau, dit le prince de Conti, il a été rendu au public ce compte ; & l'on aſſure que le vœu des bureaux étoit de pourſuivre avec le fer & le feu, les auteurs & les écrits ſcandaleux, qui oſent expoſer les droits de la nature, & de la cité.

On aſſure que des magiſtrats même des parlemens ont proſtitués leurs voix ; au point de réclamer des arrêts du conſeil qui déclaraſſent la guerre à ces penſées.

Pourſuivre des écrits, bon Dieu !

des magiſtrats le déſirer ! des magiſtrats, des parlemens réclamer des arrêts du conſeil, pour conſommer cet abus de l'autorité : & dans quel moment ! on a beau l'entendre : on ne ſauroit le croire.

Que nos derniers miniſtres aient pourſuivi les écrits qui dévoiloient à la France le projet de ſa ruine & du triomphe de leur deſpotiſme.

Que le chancelier Maupeou ait fait pourſuivre les écrits patriotiques dont le feu prince de Conti inſpiroit les ſentimens, & favoriſoit la publication. Je le conçois.

Mais que cette fameuſe aſſemblée des notables en ſoit réduite à faire mandier des arrêts du conſeil par la

voix

voix même des magiſtrats des parlemens pour incendier des écrits & proſcrire des auteurs.

Qu'elle ſoit dénuée dans ſa déciſion, de raiſons ou même de prétextes au point de ne pouvoir être ſoutenue que par des coups d'autorité ;

Que les membres de l'aſſemblée des notables appellés pour un miniſtere de paix, de lumiere & d'équité, aient conſenti à inſcrire leurs noms dans les regiſtres de cette tyrannie inſenſée qui donne des aîles aux penſées qu'elle voudroit arrêter, & de la gloire aux auteurs qu'elle prétend flétrir ;

Que réſolus à perdre le tiers-état dont ils étoient les arbitres & ne pou-

vant répondre à ſes invincibles raiſons, ils aient ſouhaité de mettre le bourreau pour rempart entre eux & leur victime, & de ſuppléer au moins à l'équité par la violence.

Voilà, voilà ce que nous ne ceſſerons de raconter à l'hiſtoire, & ce que l'hiſtoire répétera longtems avec un étonnement mêlé d'indignation & de mépris.

Il eſt tems de terminer ce commentaire avec le texte; nous nous contenterons de ſupplier le prince qui a demandé la proſcription des ſyſtêmes ſcandaleux & favorables au tiers-état; & de ſupplier auſſi MM. les notables qui ont appuyé cette mémorable & noble réquiſition; nous les ſupplions

donc d'obſerver que ſi, comme on le dit, *brûler n'eſt pas répondre*; *accuſer n'eſt pas convaincre.*

Nous ajouterons que lorſqu'on veut brûler en public la vérité; elle ſe métamorphoſe publiquement en phénix qui renaît plus brillant de ſes cendres, & qu'alors cette jolie fable devient la vérité même : nous ajouterons encore que ſi, avant de faire brûler la vérité, on veut diſcourir publiquement contre elle, cette divinité ſe métamorphoſe ordinairement en *ſiflet*, dont la percante *mélodie* a le pouvoir de dilater à l'inſtant les poumons & le gozier de pluſieurs millions d'hommes, dont la moitié crie ſans rire; & l'autre rit ſans crier.